



## MAIRIE DE VILLEPERDRIX

3 Place de la Fontaine

26510 VILLEPERDRIX

Tel : 04.75.27.44.16

mairie.villeperdrix@orange.fr

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du **VENDREDI 20 MARS 2026**

RÉUNI EN SÉANCE ORDINAIRE A LA SALLE DES FÊTES à 18 H 00

## SÉANCE DE MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

**Convoqué le :** 16/03/2026

**Présidé par :** Jacques NIVON (Maire sortant)

**Secrétaire de séance :** Bérénice FINE

**Présents :** Jacques NIVON, Dorothée BOLLING, Adrien DONZET, Bérénice FINE, Alain FOREST, Barbara MAS, Louis MEGE-PONZO, Marine PANAZOL, Emile MALLET, Isabelle SIMON, Christophe MORIN

Avant d'aborder l'ordre du jour, Jacques NIVON en tant que Maire sortant, précise qu'il avait à charge de convoquer la réunion de ce soir, ce qu'il a fait avec une convocation datée du 16 Mars 2026 puis de vérifier ce jour la présence (ou non) des membres du nouveau Conseil Municipal élus dès le premier tour du Dimanche 15 Mars dernier. En conséquence, il constate que tous sont présents ce soir. Pour le bon déroulement des scrutins de la soirée, il est nécessaire de nommer :

- Un secrétaire de séance : Bérénice FINE
- Deux assesseurs : Marine PANAZOL et Louis MEGE – PONZO

Enfin, dernière précision : chaque vote se fera à bulletin secret. Des bulletins blancs seront à disposition dans l'isoloir.

### 1 – ELECTION DU MAIRE :

Jacques NIVON laisse sa place à Emile MALLET, le plus âgé des élus présents, afin qu'il organise l'élection du Maire. Après avoir lu un extrait du règlement, il entame la procédure en demandant qui est candidat au poste de Maire pour la mandature 2026 / 2032. Il enregistre une seule candidature, celle de Jacques NIVON. Il marque ce nom sur des bulletins et demande aux Conseillers de s'isoler pour voter puis de déposer leur vote dans



## MAIRIE DE VILLEPERDRIX

une urne placée devant lui. Cette opération terminée, il ouvre l'urne et procède au dépouillement en présence des deux assesseurs. Les résultats sont :

**Abstention 1 - votants 10 – blanc 1 - nul 0 – suffrages exprimés 9 – majorité absolue 5 -Bulletin Jacques NIVON 9**

Jacques NIVON ayant recueilli la majorité absolue dès le premier tour, Emile MALLET le proclame Maire pour cette nouvelle mandature et son installation est immédiate.

### 2 – CHARTE DE L'ÉLU LOCAL :

Le nouveau Maire prend la présidence de la séance et distribue à chaque Conseiller la « Charte de l'élu local » et demande à chacun d'en prendre connaissance.

### 3 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINT(S) :

Le Maire précise des points de règlement pour les adjoints :

- Le nombre d'adjoint ne peut excéder 30% de l'effectif du Conseil Municipal donc 3 adjoints maximum
- La parité n'est pas obligatoire entre Maire et 1<sup>er</sup> Adjoint, par contre elle l'est pour les adjoints

Le Maire propose de reconduire ce qui était sous le mandat précédent à savoir 2 adjoints. Louis MEGE propose 3 adjoints. Le Maire inscrit le chiffre 2 (pour 2 adjoints) sur 11 bulletins et 3 (pour 3 adjoints) sur 11 autres. En reprenant la même procédure que pour l'élection du Maire, il demande aux Conseillers de voter puis il procède au dépouillement en présence des assesseurs. Les résultats sont :

**Votants 11 – blanc 0 – nul 0 – suffrage exprimés 11 – majorité absolue 6 - 2 adjoints 7 – 3 adjoints 4.**

La proposition « 2 adjoints » ayant recueilli la majorité absolue dès le premier tour, est retenue.

### 4 – ELECTION DES ADOINTS :

Le Maire précise que, suivant le règlement, le vote se fera sur une liste d'adjoints alternant femme et homme et non pas individuellement comme par le passé. Il propose Adrien DONZET comme premier Adjoint accompagnée de Dorothée BOLLING en 2-ème Adjointe puis demande s'il y a d'autres candidatures. Constatant qu'il n'y a pas d'autres candidats, il note sur 11 bulletins : Adrien DONZET 1- Dorothée BOLLING 2 et demande aux Conseillers de voter toujours selon la même méthode. Il procède ensuite au dépouillement en présence des 2 assesseurs. Les résultats sont :

**Votants 11 – blanc 1 – Nul 0 – suffrage exprimés 10 – majorité absolue 6 – liste conduite par Adrien DONZET 10**



## MAIRIE DE VILLEPERDRIX

La liste Adrien DONZET, ayant recueilli la majorité absolue dès le premier tour, est retenue. En conséquence, Adrien DONZET et Dorothée BOLLING sont nommés respectivement 1<sup>er</sup> et 2-ème adjoint.

### 5 – INDEMNITES :

Deux cas sont à considérer :

- L'indemnité du Maire est depuis quelques années « de droit », donc non soumise à approbation du Conseil Municipal. Elle est fixée en fonction de la strate de population de la Commune soit pour Villeperdrix 0 à 500 habitants.

- Par contre, c'est le Conseil Municipal qui fixe les indemnités des adjoints.

Le Maire précise que le montant des indemnités pour l'année 2025 (Maire + 2 adjoints) est de 18000 € charges comprises et souhaite que les nouvelles ne dépassent pas les 20000 €.

Le Maire propose :

Indemnité mensuelle du Maire calée à 1068.74 € brut (environ 934 € net) au lieu de 1155.06 € brut de droit

Indemnité mensuelle identique pour les deux adjoints fixée à 291.85 € brut (environ 255 € net)

Le montant annuel pour les indemnités sera donc de 19500 €.

Le Maire inscrit OK sur 11 bulletins pour « accord sur la proposition du Maire » et Christophe MORIN demande à ce qu'il y ait également 11 bulletins contre. Il demande ensuite aux Conseillers de voter toujours suivant la même procédure que les scrutins précédents.

Ensuite, en présence des deux assesseurs, il procède au dépouillement. Les résultats sont :

**Votants 11 – blanc 2 – nul 0 – suffrage exprimés 9 – majorité absolue 5 – contre 0 – OK 9**

La proposition du Maire pour les indemnités, ayant recueilli la majorité absolue, est retenue.

### 6 – PARTICIPATION AUX INSTANCES SUPRA COMMUNALES :

- COMMUNAUTE DE COMMUNES (CcBDP) :

Titulaire : Jacques NIVON - Suppléant : Adrien DONZET

- SIVOS Vallée de l'Eygues :

2 titulaires : Jacques NIVON et Christophe MORIN

- PNRBP :

Titulaire : Adrien DONZET Suppléante : Bérénice FINE

- PSMS :

2 titulaires : Dorothée BOLLING et Isabelle SIMON

- AVENTIC

1 titulaire : Barbara MAS

- SIVOSOC

Titulaire : Alain FOREST suppléant : Jacques NIVON



- AASHN

Titulaire : Isabelle SIMON    Suppléant Alain FOREST

- SDED

2 délégués : Dorothée BOLLING et Louis MEGE PONZO

### 7 – QUESTIONS DIVERSES :

- **Permis de construire** déposé par Louis MEGE. Le Maire précise aux Conseillers que le permis de construire n° 026 376 25 00001, déposé par Louis MEGE pour un hangar photovoltaïque à l'Echaillon a fait l'objet d'un refus tacite suite à la non fourniture de documents complémentaires dans le délai réglementaire. Louis explique que la loi, concernant ce type de bâtiment, a changé et qu'il est nécessaire de reprendre complètement le projet et de déposer une nouvelle demande.

- **Certificat d'urbanisme (Cub)** déposé par Benjamin FURNAL sur les parcelles C332 et 654 pour la construction d'un tunnel d'élevage. Suivant la procédure précisée par le service ADS pour un tel projet, Benjamin FURNAL, éleveur déjà présent sur la Commune, a déposé un Cub le 5 Février dernier. Après lui avoir demandé des pièces complémentaires, il est maintenant nécessaire de transmettre un document appelé « avis du Maire ». Pour cela, le Maire demande l'avis des Conseillers. Louis MEGE, également éleveur ovin sur la Commune, précise que ce projet, éloigné du village, sera, pour l'éleveur, au centre de la zone de pâturage hivernal ce qui facilite l'agnelage. Après discussion, le Conseil, dans sa majorité, précise au Maire qu'il peut donner un avis favorable à ce projet.

- **Ernst LOPES CARDOZO**, présent dans la salle, offre à la Commune un appareil de détection de la radioactivité. Suivant ses dires, cet appareil pourrait, bien sûr, être très utile en cas d'incident nucléaire majeur mais peut aussi servir, au quotidien, à mesurer la radioactivité ambiante. Les Conseillers le remercient chaleureusement pour ce don.

- **Ernst LOPES CARDOZO** attire l'attention sur une décharge ouverte à Léoux en bordure de la RD 570 qui s'agrandit de plus en plus et qui accueille désormais des matériaux de toutes nature et elle se trouve en plus dans une zone écologiquement sensible. Le Maire demande au propriétaire du terrain, Emile Mallet Conseiller Municipal présent, de fermer ce lieu de dépôt.

La séance est levée à 19 H 30

### Rappel du résultat du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales du 15 Mars 2026

Inscrits : 118 – votants 89 – blancs 7 – nuls 11- suffrages exprimés 71 – majorité absolue 36

Liste « Ensemble pour la Commune » 71